

# VOTRE CONSEILLER VOUS DEMANDE-T-IL LE NOM D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE ?

Il incombe à votre conseiller financier inscrit de vous demander de désigner une personne de confiance. Il y a plusieurs raisons fort importantes d'en désigner une. **Les ACVM vous recommandent vivement de considérer la demande.**

## QU'EST-CE QU'UNE PERSONNE DE CONFIANCE ?

Il s'agit de la personne que vous autorisez votre institution financière à contacter dans certaines circonstances.

## POURQUOI EN AVOIR UNE ?

La personne de confiance peut aider votre conseiller financier inscrit à vous aider, au besoin.

## QUI DEVRAIT EN AVOIR UNE ?

Nous suggérons à quiconque possède un compte d'investissement d'en avoir une.

## EN QUOI AVOIR UNE PERSONNE DE CONFIANCE ME SERAIT-IL UTILE ?

Il se peut que votre conseiller financier inscrit ne parvienne pas à vous joindre lorsque :



vous êtes en voyage



un désastre naturel s'est produit



une fraude est soupçonnée



vous avez un problème de santé



- x** Votre personne de confiance ne peut effectuer d'opérations sur votre compte
- x** Votre personne de confiance ne peut prendre de décisions à l'égard de votre compte
- x** La personne de confiance n'est pas un mandataire en vertu d'une procuration, un tuteur légal, un fiduciaire ou un exécuteur



**PARLEZ AVEC VOTRE CONSEILLER FINANCIER DÈS AUJOURD'HUI DE LA DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE DE CONFIANCE.**